

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 09/11/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERGENT Cyril, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey, DEMANGE Guillaume**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 19/10/2023 : à l'unanimité

Délibération 2023-11-16 32 (7.1) : Décision modificative n° 03 (annule et remplace la décision n° 2023-01 du 22/09/2023)

Madame le maire explique que la nouvelle nomenclature comptable M57 autorise le maire à signer les décisions modificatives, de les transmettre en Préfecture, puis de les présenter au conseil pour information. C'est ce qui a été fait lors du conseil municipal du 22/09/2023.

Il s'avère qu'un article de la maquette budgétaire 2023 n'a pas été renseigné correctement. Les décisions modificatives doivent donc continuer à prendre la forme d'une délibération et non d'une décision.

Il s'agit ici, uniquement de modifier la forme du document et de le transmettre de nouveau en Préfecture.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement afin de tenir compte d'une réparation imprévue du tracteur de la commune (9 733,43 €) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61551 – Entretien du matériel roulant		+ 10 000
D 6588 – Charges de gestion courante	- 10 000	
Total Section de Fonctionnement	- 10 000	+ 10 000

Délibération 2023-11-16 33 (7.1) : Tarifs communaux 2024

Madame le Maire propose de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs de location des différentes salles communales (salles polyvalente, sportive, de réunions, de musique), de la plate-forme du terrain de sports, de la vaisselle, de la sonorisation, des concessions funéraires, des photocopies et des occupations du domaine public.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs suivants :

Salle Polyvalente	
Associations ou sociétés communales et intercommunales à but non lucratif - Pour réunions, assemblées	
Sans repas	36 €
Avec repas	92 €
<i>Pour les associations communales : Gratuité pour 2 manifestations / an</i>	
Amicale des Anciens (nettoyage à charge)	Gratuit
Associations ou sociétés extérieures - Sans repas	36 €
Habitants de la commune ou sociétés ou associations extérieures	
Vin d'honneur	183 €

du 01/05 au 30/09	1 jour – Eté (du vendredi soir au dimanche matin)	254 €
	2 jours – Eté (du vendredi soir au dimanche soir)	335 €
du 01/10 au 30/04	1 jour - Hiver (du vendredi soir au dimanche midi)	305 €
	2 jours - Hiver (du vendredi soir au dimanche soir)	355 €
Personnes extérieures à la commune ou restaurateurs		
du 01/05 au 30/09	1 jour – Eté (du vendredi soir au dimanche matin)	355 €
	2 jours - Eté (du vendredi soir au dimanche soir)	436 €
du 01/10 au 30/04	1 jour - Hiver (du vendredi soir au dimanche midi)	406 €
	2 jours – Hiver (du vendredi soir au dimanche soir)	457 €
Caution		1 000 €
Réservation acompte		80 €
Salle Polyvalente - Vaisselle (forfait : verres; assiettes, couverts, pichets, plats...)		
Jusqu'à 50 personnes		45 €
Entre 51 et 100 personnes		75 €
Entre 101 et 150 personnes		105 €
Au-delà de 150 personnes		155 €
Pour les associations communales : demi-tarif (20€ si besoin particulier nécessitant peu de matériel et 40€ si utilisation du nouveau four)		
Matériel de Sonorisation Portable		
Associations	la journée	20 €
Particuliers	la journée	70 €
Caution		200 €
Matériel de Sonorisation Fixe à la salle polyvalente		
Le prix est inclus dans le tarif de location de la salle polyvalente		
Caution		200 €
Usage Commercial		
Salle polyvalente	la journée - Eté	132 €
	la journée - Hiver	183 €
Salle de réunion	la journée	56 €
Salle de réunion - 1er étage salle polyvalente		
Activité sportive ou culturelle - L'année		150 €
Terrains de sport		
Plateforme du terrain en dehors des clubs utilisateurs - la journée		47 €

CONCESSIONS CIMETIERE	
Concession de 50 ans - 2m ²	310 €
Concession de 30 ans - 2 m ²	210 €
Concession de 15 ans - 2 m ²	160 €
CONCESSIONS CAVE URNE (long 24cm, larg 40cm, prof 30cm) ou (60cm x 60 cm)	
Concession de 30 ans	590 €
Concession de 10 ans	310 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles	
CONCESSIONS COLOMBARIUM (larg 30cm, haut 44cm, prof 34cm)	
Concession de 30 ans	590 €
Concession de 10 ans	310 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles	
ESPACE DE DISPERSION ET COLONNE D'IDENTITE	
Les plaques sont fournies et posées par la commune. La gravure est à la charge de la famille.	

EMPLACEMENT FORAINS - VOGUE	
Forfait week-end - Pour les stands occupants plus de 12 m ²	50 €
Forfait week-end - Pour les stands occupants moins de 12 m ²	25 €
DROIT DE PLACE - COMMERCE AMBULANTS	
Occupation du domaine public (forfait annuel)	100 €
DROIT D'EMPLACEMENT - TAXI	
Stationnement taxi - Annuel	30 €
PHOTOCOPIES	
Pour les particuliers	
Format A4 - recto - noir	0,25 €
Format A4 - recto - couleur	0,35 €
Format A3 - recto - noir	0,50 €
Format A3 - recto - couleur	0,60 €
Pour les associations	
Format A4 - recto - noir	0,15 €
Format A4 - recto - couleur	0,25 €
Format A3 - recto - noir	0,30 €
Format A3 - recto - couleur	0,40 €

SALLE DE SPORTS	Saison 2023/2024
Associations ou clubs de la commune : jusqu'à 100 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	50 €
Associations ou clubs de la commune : de 101 h à 200 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	100 €
Associations ou clubs de la commune : de 201 h à 300 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	150 €
Associations ou clubs de la commune : + de 301 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	200 €
Associations ou clubs extérieurs - l'heure	3 €
Salle de musique - Avenir Saindidois - l'année	479 €

👉 Après discussion, les élus font le choix d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente de 1,5%. En effet, ils trouvent préférable d'appliquer une légère hausse régulièrement afin de tenir compte de l'augmentation des coûts des fluides notamment ou des prévisions de travaux d'entretien, plutôt que de voter une augmentation plus conséquente des tarifs sur une même année.

Pour les concessions du cimetière, il est ajouté 10€ à chaque tarif.

Les tarifs des emplacements forains sont également augmentés.

Pour le gymnase : pas de changement.

Pour les droits de place – commerces ambulants, le choix est fait de ne pas augmenter afin de rester attractif et de voir venir des commerces ambulants. Le forfait reste à 100 € annuel.

Demande d'installation d'un Food-truck : Mme Picard présente la demande d'Emeric Puget reçue le 08/11. Il souhaite venir avec son camion restaurant faire « revivre les bistrot de village ». Il installerait également une terrasse d'une vingtaine de places. Il sollicite la commune pour s'implanter un vendredi soir sur 4, à partir du 3 mai 2024.

👉 Mme Picard rappelle que le camion pizzas a cessé son activité.

Les élus proposent de donner une suite favorable à Emeric Puget.

Délibération 2023-11-16 34 (5.3) : Modification de la composition du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Madame le maire explique qu'en raison de l'élargissement du périmètre d'intervention du SLIS de St Didier d'Aussiat sur la commune de St Sulpice et comme convenu dans la convention entre les deux communes, il y a lieu de modifier la composition du CCCSPV pour intégrer un élu de la commune de St Sulpice.

Considérant le fait que ce comité, présidé par le Maire, doit comprendre un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal ;

Il est décidé :

- le retrait d'Isabelle COMTET, conseillère municipale de St Didier d'Aussiat
- l'intégration de Michel GIROD, adjoint de St Sulpice

La nouvelle composition ci-dessous entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 :

- les sapeurs-pompiers volontaires (selon délibération du 29/09/2020) :

- Michel Sochay, grade de sergent
- Hervé BEREZIAT, grade de caporal chef
- Eric VALENTIN, grade de caporal
- Sébastien FERRAND, grade de sapeur 1^{ère} classe

- les représentants des élus :

- Jean-Paul SERVIGNAT
- Claudine PACOUD
- Dominique PERROT
- Michel GIROD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la composition du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV), à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération 2023-11-16 35 (1.1) : Aménagement d'une aire de loisirs et de sports : entreprises retenues pour l'aire de jeux, le terrain de pétanque et les agrès fitness.

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une aire de loisirs et de sports sur l'ancien terrain de foot.

Un terrain multisports en gazon synthétique, équipé pour la pratique de différents sports (basket, hand...), entouré d'un couloir de courses et agrémenté de mobilier urbain (bancs, poubelles) a déjà été implanté. Les travaux avaient été confiés aux entreprises Bresse Paysage et AMC Diffusion.

Sur l'année 2023, le projet se poursuit avec l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, d'un terrain de pétanque et l'installation d'agrès de fitness.

Afin de garder une cohérence avec les premiers aménagements qui ont donné satisfaction, les mêmes entreprises ont été sollicitées :

- la société AMC Diffusion pour un montant de 38 865 € HT, soit 46 638,00 € TTC
- la société Bresse Paysage pour un montant de 22 272 € HT, soit 26 726,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de retenir la société AMC Diffusion (fourniture des jeux enfants et des agrès fitness) pour un montant de 46 638,00 € TTC et la société Bresse Paysage (terrassement, montage) pour un montant de 26 726,40 € TTC, soit un projet de 61 137 € HT, soit 73 364,40 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2023 en dépenses d'investissement, opération 35 et qu'une autorisation de programme et crédits de paiements a été votée le 30/03/2023.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les demandes d'urbanisme et de voirie qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Propriété AI 63 : une maison avec terrain est à vendre juste à côté de l'école élémentaire. L'achat éventuel par la commune avait déjà été envisagé compte tenu du potentiel et de son intérêt : formaliser l'accès à l'école (actuellement, le passage ne fait pas l'objet d'une servitude), possibilité d'un arrêt minute, exploitation de l'espace vert pour l'école, transformation du bâti existant (maison de 69m²) pour un projet à long terme (équipement public ou unité de chauffage)... A noter que la structure du bâti est bonne.

Le prix de vente de la propriété est de 120 000 €.

L'impact financier sur le budget de la commune est bien sûr à prendre en compte. Louis Bouilloux, responsable de la commission finances fait un état des lieux et une projection.

La vigilance des élus est appelée sur l'augmentation de la dette qui pèsera sur la commune ces prochaines années. Les futurs projets et budgets devront en tenir compte afin que celle-ci soit absorbable.

Le budget 2023 faisait déjà apparaître une provision budgétaire pour une acquisition de réserve foncière de l'ordre de 12 500 € à prévoir sur 12 ans (durée la plus longue pour le remboursement d'un portage foncier par l'établissement public foncier local (EPFL) qui sera sollicité pour se porter acquéreur au nom de la commune).

Il est proposé de soumettre les élus à un vote de principe pour savoir s'il faut poursuivre la démarche.

Y. Pelus, intéressé par ce dossier, est absent de ce débat et du vote.

Sur les 11 élus votants : 10 Oui et 1 Non.

C. Picard contactera l'EPFL pour lui demander de prendre attache avec l'agence immobilière et de mener la négociation pour le compte de la commune. La décision d'achat final sera prise en fonction des résultats.

Révision du PLU : Le travail sur la rédaction du règlement de zonage va se poursuivre lors de la réunion du 21/11.

En parallèle, les services de Grand Bourg Agglo et l'agence Réalité Environnement travaillent sur le zonage assainissement et eaux pluviales qui sera en annexe du PLU.

L'objectif du travail sur le réseau des eaux pluviales est de freiner les eaux et de les contenir.

Ecotope va finaliser son travail sur le repérage des zones humides sur la commune.

Aire de loisirs et de sport et jeux derrière la mairie : La société SCMS a procédé au contrôle des jeux et a donné un avis favorable. La réception des travaux a ainsi pu être faite.

Pour le terrain de boules : un devis pour un drainage sera demandé. A voir également l'écoulement des chéneaux du local de tennis.

Eclairage public : La pose des nouveaux éclairages Led se poursuit.

Commission Voirie

Programme voirie : il reste quelques réserves sur les travaux réalisés : la couche de roulement du chemin des Guichardets sera terminée l'année prochaine car l'entreprise n'est pas en mesure de le faire compte tenu de la météo. Le chemin du Gottex va être repris par endroit et fera l'objet d'un balayage. Pour le chemin de la Valette, une reprise a été faite mais il faudrait attendre que des engins à gros tonnages passent pour voir si cela tient. D'une manière plus générale, la commune devra se demander si elle reste dans ce groupement de commandes géré par Grand Bourg Agglo. Plusieurs communes voisines ont rencontré des problèmes et ne sont pas satisfaites du suivi des travaux.

Cimetière : lors de la commission du 07/11, les élus ont travaillé sur le futur règlement du cimetière. Il devra notamment tenir compte des points suivants : le parfait alignement des tombes, le traitement des intertombes, l'interdiction des produits phytosanitaires par les particuliers, l'interdiction des arbres à racine et la possibilité de fermer le cimetière pendant certaines opérations.

Concernant la préparation du budget 2024, les élus souhaitent inscrire la sécurisation des tombes (devis de 950 € TTC), l'acquisition de 2 colonnes de columbarium (devis à demander) et l'enrobé des allées principales (devis à demander).

Un devis sera également demandé pour des plantations autour de l'espace cinéraire, à la place des buis abimés qui seront arrachés.

Enfin, des places de stationnement pourront être aménagées à la place des containers de tri qui seront retirés début 2024.

Carrefour RD 92 / route de Curtafond : le Département a constaté une surépaisseur sur la route mais en renvoie la responsabilité à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Schéma cyclable de GBA : il était demandé de recenser les lieux et le nombre d'arceaux nécessaires pour le stationnement des vélos. Une prise en charge en partie par GBA sera étudiée.

Destruction des nids de frelons asiatiques : Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) a informé de l'arrêt de la prise en charge à 100% de la destruction des nids de frelons pour cette fin d'année 2023. En effet, son budget est épuisé avec 1 100 destructions contre 457 l'an dernier. Le GDS ne sait pas encore s'il aura un budget pour couvrir toute l'année 2024 ou s'il fera le choix de ne pas prendre en charge à 100%.

Un devis a été demandé à Bresse Nuisibles pour le budget 2024 : prévoir entre 100 et 120 € par nid.

Commission Bâtiments

Atelier du Gottex : Les travaux d'isolation ont commencé.

Salle polyvalente :

- La chaudière bois est en route et ne consomme pas trop. Reste à voir avec eux, le suivi sur smartphone.
- Espace frigos de la cantine : le devis pour changer la porte d'un frigo a été retourné (500€).
- CTA : les filtres sont à changer
- Hotte de la cuisine : le néon est à changer. Compter environ 400 € TTC.

Ecole élémentaire :

- Odeurs de fioul : le fioul livré a débordé lors de la dernière livraison. Si le problème d'évent a été réglé, les odeurs sont encore présentes malgré les moyens mis en œuvre par la commune.

Bibliothèque : Les devis pour les travaux de peinture des murs et un changement d'éclairage seront transmis à St Sulpice pour examen et prévision au budget 2024.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Projet « Notre école faisons la ensemble » : C. Picard rappelle la présentation du projet fait par le directeur d'école lors du dernier conseil municipal.

C'est un projet ambitieux susceptible d'être subventionné par l'Education nationale. Le directeur leur en fera la présentation le 06/12 avec une réponse attendue vers le 08/12.

Sur le plan opérationnel, si ce projet se poursuit, il sera à affiner sur le choix des travaux, du mobilier et de la mise en œuvre.

Le projet présenté est d'un montant total de 141 752 € avec une participation attendue de 97 565 € au ministère de l'Education Nationale, 18 787 € pour les mairies, 11 900 € pour le sou et 13 500 € pour la participation des familles. Le projet est sur 5 ans et inclut le voyage à Paris auquel participe la commune tous les 3 ans à hauteur de 75€ par enfants (entre 3 500 € et 4 000 € selon le nombre d'enfants).

Après discussion, la commune donne un accord de principe sur ce projet en précisant bien que le montant des travaux financés dépendra de la subvention accordée.

Une réunion est ainsi programmée sur mi-décembre avec le directeur d'école et la commune de Saint-Sulpice afin de refaire un point et préparer le budget 2024.

Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction et sera distribué début janvier.

Site internet : il reste quelques ajustements avant sa mise en ligne.

Marché de Noël du Sou des écoles : afin de répondre au plan Vigipirate, les 2 portillons derrière l'école maternelle seront ouverts pendant la manifestation.

Administration générale - Intercommunalité

Personnel communal : Le recrutement de 2 ATSEM est en cours. La date limite de candidature est le 01/12/2023 et le jury de recrutement est prévu mi-décembre.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**